



Fin de mission pour le service des missions

La nouvelle est tombée brutalement et personne n'en avait été informé au préalable. Ce jeudi 30 juin, le service des missions a définitivement cessé d'exister.

La direction de France Télévisions a donc décidé que la petite équipe qui depuis des années assurait – souvent dans l'urgence – les départs en reportage, les réservations de billets d'avion et de train, les locations de voitures en France et à l'étranger, l'aide et l'assistance en temps réel aux équipes sur le terrain... n'avait plus guère d'utilité et appartenait au monde ancien.

La gestion des missions se fera désormais « en externe » via l'agence de voyages Wagons-lits a fait savoir la direction.

C'est une fois de plus une logique financière qui semble avoir présidé à ce nouveau chantier de réorganisation-démantèlement au détriment de la valorisation de l'humain et du travail des équipes.

Mais qui fera l'interface entre les équipes de reportages sur le départ et notre nouveau prestataire voyageur ?

C'est là que le bât blesse. Il se murmure dans la rédaction que les assistantes et assistants des services de la rédaction nationale de France Télévisions et de la coordination se verront affecter le travail qui était jusqu'à ces jours derniers celui du service des missions.

On supprime un service, on affirme externaliser le travail, mais à l'arrivée on charge la mule en interne.

Cette nouvelle réorganisation du travail semble relever du jeu de bonneteau et de la technique du *passez muscades*.

Déjà très sollicités, travaillant en continu, souvent dans la pression, les assistant(e)s vont-ils être les dindons de la farce de l'opération et se retrouver avec une charge de travail supplémentaire ?

Au-delà de la casse humaine et du gâchis des compétences, cette mesure brutale – prise sans la moindre concertation – risque fort de contribuer à la dégradation des conditions de travail et du climat à France Télévisions.

Force Ouvrière dénonce tout à la fois cette suppression du service des missions, les conditions dans lesquelles elle a été prise et les conséquences que cette mesure ne manquera pas d'entraîner dans la vie de l'entreprise.

Paris, le 1^{er} juillet 2022